

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
6505-6525, CHEMIN DU RAPIDE-PLAT NORD**

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, à l'effet que le Comité de démolition de la Ville de Saint-Hyacinthe tiendra une séance publique le **10 juin 2026, à 18 h 30**, à la salle Multi A, de la Bibliothèque T.-A.-St-Germain, située au 2175, rue Girouard Ouest, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*, sur la demande d'autorisation de démolition concernant l'immeuble suivant :

- **6505-6525, chemin du Rapide-Plat Nord
(lot 1 702 360)**

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la façon suivante :

Par courrier ou en personne :
Greffé et gestion documentaire
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Par courriel :
juridiques@st-hyacinthe.ca

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors de cette séance publique.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 20 mai 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière